

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Teddy BARBIN (s'est momentanément absenté) – Mme Sylvia HENRY (s'est momentanément absentée) – M. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



CM-2020-4S-DAF-57

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2020-2S-DAF-18, en date du 23 juillet 2020 relative à l'adoption du Budget Primitif 2020 de la Ville du Gosier ;

Considérant le résultat dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer au budget supplémentaire 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter le budget supplémentaire 2020 de la collectivité conformément au tableau ci-après :

1) EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :

Section de Fonctionnement

	CHAPITRES	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	011 - Charges à caractère général	464 321,53 €			
	012 - Charges de personnel	182 000,00 €			
	65 - Charges de gestion courante	199 530,00 €	990 000,30 €		
	67 - charges exceptionnelles		524 799,25 €		
	023 - Virement à la section d'investissement	-593 090,12 €			
	042 - Opérations ordre transfert entre sections	42 700,00 €			
	Total	295 461,41€	1 514 799,55 €		1 810 260,96 €
Recettes	73 - Impôts et taxes	10 024 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
	74 - Dotations et participations	-10 834 000,00 €			
	042 - Opération d'ordre transfert entre section	200 000,00 €			
	002 - Résultat reporté	2 420 260,96 €			
	Total	1 810 260,96 €			1 810 260,96 €

Section d'Investissement

	CHAPITRES	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	20- Immobilisations incorporelles	25 000,00 €		0,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	-366 900,00 €	604 423,17 €		
	0047- Travaux dans les écoles	4 000,00 €	3 345 626,63 €		
	040 - Opérations d'ordre	200 000,00 €			
	Total	-137 900,00 €	4 150 049,80 €		
Recettes	001 - résultat reporté			102 490,12 €	
	13 - Subventions d'investissement	310 000,00 €	926 336,22 €		
	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 223 713,58 €			
	021- Virement de la section de fonctionnement	-593 090,12 €			
	Total	2 983 323,46 €	926 336,22 €	102 490,12 €	102 490,12 €

Equilibre global du budget supplémentaire 2020

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 810 260,96€	4 012 149,80€	5 822 410,76€
Recettes	1 810 260,96€	4 012 149,80€	5 822 410,76€

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

1 6 OCT. 2020

Et publication ou notification le

1 6 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric GORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de budget supplémentaire 2020 de la Ville

Date de transmission de l'acte : 16/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDAF57 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDAF57-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)